

FONDS D'INVESTISSEMENT

5 000 \$ à 150 000 \$

Ce fonds a pour objectif de favoriser la création et le maintien de l'emploi. Le fonds d'investissement de la SADC du Témiscamingue est un outil de financement complémentaire aux institutions financières conventionnelles.

DURÉE maximum 10 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt à terme garanti ¹
Prêt participatif ²
Prêt fonds de roulement

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale

MISE DE FONDS

Minimum 20 %

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de base plus une prime variant selon le niveau de risque du projet, renouvelable annuellement.

Note : Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 %.

STRATÉGIE JEUNESSE

5 000 \$ à 25 000 \$

Financement disponible aux promoteurs âgés entre 18 et 39 ans, favorisant la création, l'acquisition ou l'expansion d'entreprise.

* Si plus d'un jeune pour le même projet, le prêt maximum est de 20 000 \$ par promoteur. Maximum 40 000 \$ par projet.

DURÉE maximum 7 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt personnel
Mise de fonds
Achat d'équipements, terrains, bâtiments
Avance dans son entreprises
Fonds de roulement

* Le prêt ne peut pas servir au remboursement de dettes existantes.

ADMISSIBILITÉ

Jeune de 18 à 39 ans, détenant un minimum de 51 % des actions ou parts d'une entreprise.

MISE DE FONDS

Exigences souples

TAUX D'INTÉRÊT

Le prêt comporte une période de congé d'intérêt de 24 mois suivant la date du premier déboursé. À compter du 24^e mois, le prêt porte intérêt au taux préférentiel en vigueur, plus une prime de 2 % l'an. Le taux d'intérêt est réévalué annuellement en fonction du taux d'intérêt préférentiel en vigueur.

RELÈVE D'ENTREPRISE

25 000 \$ à 150 000 \$

Ce programme vise à favoriser le transfert d'entreprise située au Témiscamingue afin de conserver les emplois et les centres de décision et ce, dans tous les secteurs d'activité admissibles tel qu'établi dans la politique d'investissement.

DURÉE maximum 10 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt avec cautionnement
Moins de 50 000 \$
Prêt à terme garanti
50 000 \$ et plus

* Le prêt peut servir à acheter minimalement 25 % des actions.

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale
Entrepreneur pour achat d'actions

MISE DE FONDS

Entre 10 % et 20 %

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 % (taux minimum de 6 %), les taux sont renouvelables annuellement.

1 Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

2 Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2^e et 3^e transformation incorporées

SECTEURS D'INTERVENTION

Prioritaire :
• 2^e et 3^e transformation
• 1^{re} transformation
• Primaire agricole et forestier

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

1 % du montant du prêt, min. 100 \$

EXCLUSIONS

- Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.
Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.
- Immobilier résidentiel
- Secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80 %
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**

AIDE FINANCIÈRE

disponible à la Société de développement du Témiscamingue

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DU TÉMISCAMINGUE



Municipalité régionale
de comté
de Témiscamingue

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

5 000 \$ à 150 000 \$

Ce Fonds offre un support technique et financier permettant de stimuler l'entrepreneuriat et de favoriser la création d'emplois sur le territoire de la MRC de Témiscamingue pour des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprise.

DURÉE 7 ans maximum 10 ans
Date limite: 1er juin 2032

TYPE DE PRÊTS

Prêt à terme garanti ¹
Prêt participatif ²
Prêt fonds de roulement

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale

MISE DE FONDS

Au moins 20 % du coût du projet.
Possibilité de 15 % sous conditions

TAUX D'INTÉRÊT

Min : Taux de base (4 %)
Max : Taux de base (4 %)
+ prime de risque (0,5 % à 5 %)

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FTQ (FLS)

Le FLS se combine au FLI et offre une aide financière supplémentaire maximum de 100 000 \$ avec une mise de fonds de 20 %.

AIDE AUX JEUNES POUR L'ACQUISITION

5 000 \$ à 25 000 \$

Favoriser la relève graduelle des entreprises témiscamiennes par les jeunes de 18 à 39 ans en les aidant à acquérir de 25 % à 100 % d'une entreprise existante.

* Si plus d'un jeune par projet, le prêt maximum est de 20 000 \$ par promoteur.

DURÉE maximum 6 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt personnel
Acquérir au moins 25 % des actions ou des parts

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Jeune de 18 à 39 ans pour achat d'actions ou parts d'une entreprise

MISE DE FONDS

Exigences souples

TAUX D'INTÉRÊT

0 %

MODALITÉ

Moratoire sur le remboursement de capital allant jusqu'à 12 mois

RELÈVE D'ENTREPRISE

25 000 \$ à 150 000 \$

Ce programme vise à favoriser le transfert d'entreprise située au Témiscamingue afin de conserver les emplois et les centres de décision et ce, dans tous les secteurs d'activité admissibles tel qu'établi dans la politique d'investissement.

DURÉE maximum 10 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt avec cautionnement
Moins de 50 000 \$
Prêt à terme garanti
50 000 \$ et plus

* Le prêt peut servir à acheter minimalement 25 % des actions.

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale
Entrepreneur pour achat d'actions

MISE DE FONDS

Entre 10 % et 20 %

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 % (taux minimum de 6 %), les taux sont renouvelables annuellement.

1 Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

2 Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2^e et 3^e transformation incorporées

SECTEURS D'INTERVENTION

Prioritaire :
• 2^e et 3^e transformation
• 1^{re} transformation
• Primaire agricole et forestier

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

1 % du montant du prêt,
min. 100 \$

EXCLUSIONS

• Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.
Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.
• Immobilier résidentiel
• Secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80%
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**